

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 27 février 2026****Nombre de Membres**

En exercice :	21
Présents au Conseil :	18
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	2

Date de la convocation

23/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept février à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin,

Absente : Aline Louvrier

Secrétaire de séance : Jean de la Rochefoucauld.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2026.02.005**OBJET : Autorisation d'exploitation de la carrière de LEVIER.**

Le Maire explique que la société Les Carrières Comtoises, L2C, exploitant de la carrière de Levier, demande le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de Levier – Lieu-dit Les Grosses Hages.

Le projet prévoit une extension et aussi un approfondissement de la carrière.

La surface totale de la carrière sera portée à 9 ha 43 a 42 ca (la surface actuelle est de 7,5124 ha). Soit une extension limitée de 1 ha 92 a 18 ca (incluant la zone d'entrée actuelle du site).

La durée d'autorisation sollicitée sera de 30 ans.

Le projet prévoit le remblaiement partiel de la carrière par des déchets inertes du BTP dans le cadre du réaménagement du site. Le projet prévoit aussi la mise en place d'une activité de recyclage de déchets inertes.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Donnent leur accord pour le projet d'extension de la carrière et approfondissement avec une durée d'autorisation prévue de 30 ans ;
- Autorisent la SAS L2C à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 025-200068401-20260227-2026_02_005-DE

- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce projet et en particulier le projet de réaménagement.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

